

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

21/03/20

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3585 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL HOUCARI ABDELFETTAH
 Date de naissance : 01/01/1952
 Adresse : 400, Route d'EL JADIDA RESID. PALMIER
AP. 123 CASA (ga.dapple@gmail.com
 Tél. 06 61 60 69 75 Total des frais engagés : 1000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/03/2022
 Nom et prénom du malade : EL HOUCARI ABDELFETTAH

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + USA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 12/03/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
123	2322 Hypertension Rap. Médecin 09/2011	1000		Dr. Mostafa ABLANCI 140922 13:36 Médecin Cardiologue Maani

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODT.

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Saâd SOULAMI

Professeur de Cardiologie



الدكتور سعد السلمي

أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء

Spécialiste des maladies du Cœur et des vaisseaux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Echo Doppler Couleur - Holter

إخلاصي في أمراض القلب والأوعية الدموية

خريج كلية الطب بباريس

فحص القلب بالصدى والدوبليير بالألوان

Patient: **Mr. HOUARI**
Professeur de Cardiologie
356, Rue Mostafa El Maâni
Casablanca, 10000
Tel: 0522 22 18 84 / 06 62 88 90 91 - Tél./Fax: 05 22 26 13 36 - Urgence: 06 65 14 69 96
CNSS: 2700608 - IF: 41802254 - ICE: 001755076000067 - IPN: 091130922

Casablanca, le 12.3.2022

Abdel fattah
Noel Hamid

140 kg Ryt huique
182 cm (kg) 4000 N

Son hum mont au soleil
Ti fliki li yus

Dr. Saâd SOULAMI
Professeur de Cardiologie
356, Rue Mostafa El Maâni
CASABLANCA
Tel: 0522 22 18 84 / 06 62 88 90 91 - Tél./Fax: 05 22 26 13 36 - Urgence: 06 65 14 69 96
CNSS: 2700608 - IF: 41802254 - ICE: 001755076000067 - IPN: 091130922

زنقة مصطفى المعاني (قرب زنقة أڭادير) - الدار البيضاء

356, Rue Mostafa El Maâni (coté Rue d'Agadir) - 1^{er} étage - Casablanca - E-mail : cabinetsoulami@gmail.com

Tél.: 05 22 22 18 84 / 06 62 88 90 91 - Tél./Fax: 05 22 26 13 36 - Urgence: 06 65 14 69 96

CNSS : 2700608 - IF : 41802254 - ICE : 001755076000067 - IPN : 091130922

ECG 24H

Examen

Fr 11.03.22

Durée

24.00

de

Fr 11.03.22 (10:28)

à

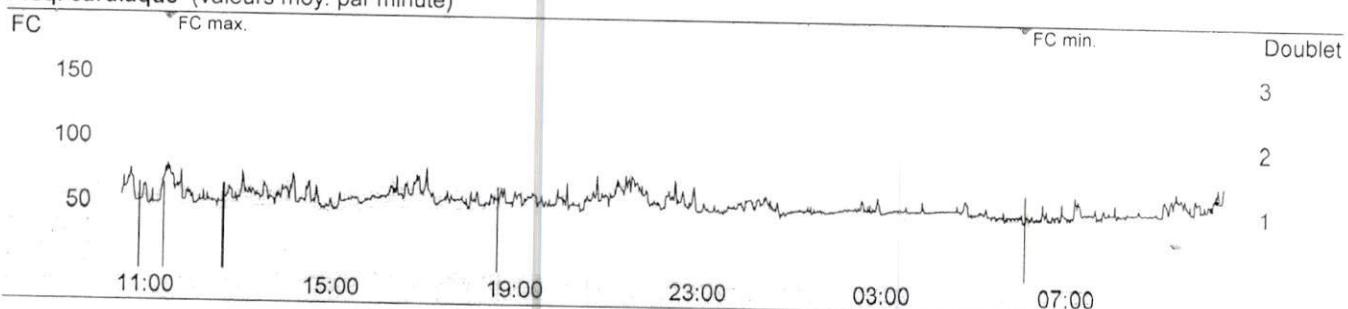
Sa 12.03.22 (10:28)

Résumé

Résumé		
QRS	total	81205
FC	maximal	81 11:28
	moyen(ne)	56 10:52
	minimal	46 06:03
QT		407
QTc		396

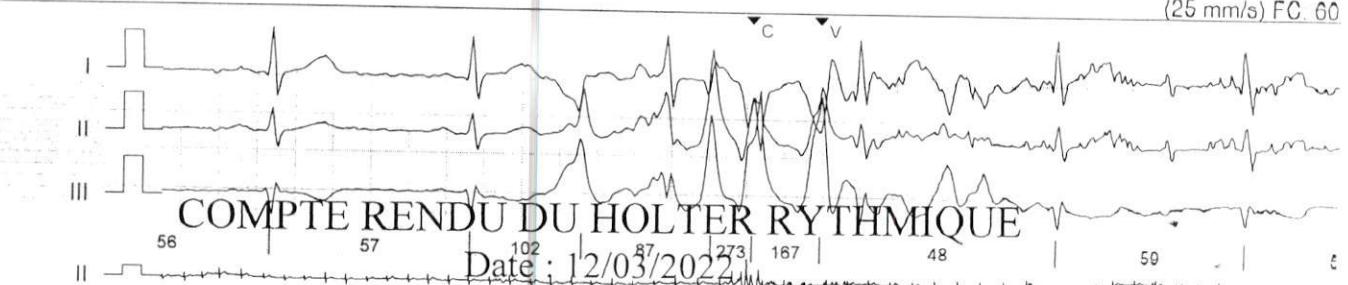
Évèn. liés à la FC			durée: 11.03.2022 (10:28)-12.03.2022 (10:28) 24:00		
PTSV		3	Doublet		7
	plus long	2.3 s 16:26	ESV		87
ESSV		36		max/h	21 11:00
	max/h	6 16:00			
QRS absent		2			
	plus long	1.1 s 13:39			
Bradycard.		10			
FC min		46 06:03			

Fréq. cardiaque (valeurs moy. par minute)



10:51 Doublet

(25 mm/s) FC. 60



Indication : Recherche d'une stabilité du rythme cardiaque chez un patient hypertendu ayant une hyperexcitabilité ventriculaire avec des ESV multiples sur une HTA. Malade sous suliat 160/5 + tambocor

Rapport non confirmé
La durée de l'enregistrement analysé est de 24 H :

- Il existe de très rares extrasystoles ventriculaires monomorphes, bénignes, tardifs à couplage lent sans pause post extrasystolique .
Il n'a pas été noté de doublets ou de triplets, ni d'épisodes de TV.
- Il n'a pas été noté d' extrasystoles auriculaires, ni ACFA, ni de TSV.
- Pas de troubles conductifs auriculo-ventriculaires ni ventriculaires
- Pas d'effets pro-arythmiques à la flécaïne.

A TOTAL : Holter rythmique des 24 H dans les limites de la normale , révélant une bonne tolérance et efficacité du traitement anti-arythmique et ne révélant pas de troubles rythmiques ni conductifs paroxystiques .

Pr. Saâd SOULAMI

custo tera

5.0 Build 6153 (193, tpl 3.8.8, multiday 1.8.0, SN#6718 2-0) Licence: MA, Distamed - K. Khanoussy - Demo Li

12.03.2022

Page 1/6